



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Institutions et vie
politique

SOUS DOMAINE :
Exercices des mandats
locaux

OBJET :
**Fixation du montant
des indemnités
versées au Maire, aux
Adjoints et
conseillers délégués**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCATION ET
AFFICHAGE DU CM
EN DATE DU
06/04/2023

N°2023/27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2023.

Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, M. COMBES Romain, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET Jean-Marc, M. ROQUES Alain, M. PARDO Franck, Mme AZEVEDO Murielle, M. BORSNAK Philippe, Mme REY Céline, Mme LESCURE Virginie, Mme ALVAREZ Nathalie, M. POCIELLO Jacques, M. BENAVENT Jean-Manuel, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, M. FOURMOND Yoann, Mme JOSSIER Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Mme TIXIER Sandrine, procuration à M. COMBES Romain.
Mme PEROZENI Denise, procuration à M. DELFOUR Grégory.
Mme DONAT Laura, procuration à Mme GONNOT Betty.
M. MAUGARD Martial, procuration à Mme LESCURE Virginie.
Mme BOUCAUX Gaëlle, procuration à M. BERTO David.
Mme BOULANGER Patricia.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que les indemnités de fonction avaient été fixées par délibération du 20 octobre 2022 à 55% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le Maire et à 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les adjoints.

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Décide de fixer l'indemnité de fonction mensuelle à Monsieur le Maire, à 52.49 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Décide de fixer l'indemnité de fonction mensuelle aux adjoints à 20.45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Décide de fixer l'indemnité de fonction mensuelle aux conseillers délégués à 4.97 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Décide que ces nouveaux montants s'appliqueront à compter du 01/05/2023,

Prend acte du nouveau tableau récapitulatif des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués annexé.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 011-211101167-20230412-2023_27-DE

Berger
Levrault

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire

Alain ROQUES

Le Maire,

Grégory DELFOUR



Annexe à la délibération n°2023/27 du 12 avril 2023

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE,
ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Fonction	NOM, Prénom	Pourcentage Indice 1027	Montant mensuel brut
Maire	DELFOUR Grégory	52.49 %	2 113.00 €
1 ^{er} adjoint	TIXIER Sandrine	20.45 %	823.22 €
2 ^{ème} adjoint	BERTO David	20.45 %	823.22 €
3 ^{ème} adjoint	GONNOT Betty	20.45 %	823.22 €
4 ^{ème} adjoint	TOMAS Eric	20.45 %	823.22 €
5 ^{ème} adjoint	MEILLIERE Peggy	20.45 %	823.22 €
6 ^{ème} adjoint	COMBES Romain	20.45 %	823.22 €
7 ^{ème} adjoint	BONHOMME Mireille	20.45 %	823.22 €
8 ^{ème} adjoint	BOUTET Jean-Marc	20.45 %	823.22 €
Conseiller délégué	ALVAREZ Nathalie	4.97 %	200.07 €
Conseiller délégué	BORSNAK Philippe	4.97 %	200.07 €
Conseiller délégué	LESCURE Virginie	4.97 %	200.07 €

Le Maire

Grégory DELFOUR

